



BUREAU SYNDICAL DU

15 MARS 2018

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-huit, le 15 mars 2018 à 14H00, les membres du Bureau Syndical du Syndicat mixte d'Ingénierie des Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, se sont réunis dans les locaux du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau syndical:

- M. Charles-Ange GINESY - Président,
- M. Jean-Claude RUSSO - 1^{er} Vice-Président
- M. Hervé ROMANO - 2^{ème} Vice-Président,
- M. Roland LARBRE - 4^{ème} Vice-Président,
- M. François BESSET - délégué titulaire de la commune de Saint Martin du Var,
- M. Jean Paul LEONI - délégué titulaire de la commune de Bairols,
- M. Jean Louis MEUNIER - délégué titulaire de la commune de Tourrettes sur Loup,
- Mme Denise LEIBOFF - déléguée titulaire de la commune de Lieuche,

Procurations :

- M. Jean Paul ZANIN - 5^{ème} Vice-Président, a donné procuration à M. Jean-Claude RUSSO,
- M. Raoul VERANY - délégué titulaire de la commune de Thierry, a donné procuration à M. Jean-Claude RUSSO,

Étaient absents:

- M. Jean Luc RICHARD - 3^{ème} Vice-Président,
- M. Antoine VERAN- 6^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Marc DELIA - 7^{ème} Vice-Président,
- Mme Christine PREMOSELLI - 8^{ème} Vice-Président,
- M. Gérard TENOUX, 9^{ème} Vice-Président,
- M. Claude ASTORE - délégué titulaire de la commune de La Seyne sur Mer (83),
- Mme Gisèle STIVANIN - déléguée titulaire de la commune de Néoules (83).



Assistaient en outre à la séance :

Mme Sophie HOUZET – Directrice Générale Adjointe du SICTIAM

M. Hervé MOREAU, Directeur Général Adjoint au développement – Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

M. Laurent FERAUD, Conseiller technique pour les nouvelles technologies de la diffusion de l'information Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

M. José AMMENDOLA, Conseiller du Président du SICTIAM

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

DEBUT DE LA SÉANCE à 14H00

PREAMBULE

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du bureau du 15 novembre 2017

Le Bureau Syndical :

- **Approuve** le procès-verbal du bureau syndical du 15 novembre 2017

INFORMATIONS

- Point d'avancement des projets : datacenter, GFU, déploiement fibre, CupiDons**

Le Bureau Syndical :

- **Prend acte** de l'avancement des projets de Datacenter, de GFU, de déploiement de la fibre et de CupiDons.

- Décisions prises par le Président depuis le dernier comité syndical**

Les décisions prises concernent les conventions, marchés à procédure adaptée et avenants conclus depuis le début de l'année : assurances, déploiement de la fibre, téléphonie, recherche d'amiante (SDDAN).

Le Bureau Syndical :

- **Prend acte** de la liste des décisions prises par le Président depuis le dernier comité syndical

- Liste des marchés publics conclus en 2017**

Le Bureau Syndical :

- **Prend acte** de la liste des marchés publics conclus en 2017



□ Adhésions et retraits

Le Bureau Syndical :

- **Prend acte** de la liste des 11 nouvelles adhésions enregistrées.

□ Situation financière du SICTIAM et du SDDAN

Le Bureau Syndical :

- **Prend acte** de la situation financière du SICTIAM et du SDDAN

DELIBERATIONS

Délibération N°01-2018 Modification du calcul des cotisations 2018

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de transformation de la baisse des cotisations en avoir en prestations de services équivalentes.

Délibération N°02-2018 Retrait de la Ville de Draguignan : dont acte du bureau sur les engagements financiers de la Ville

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend Acte** de l'absence de règlement des sommes dues par la ville de Draguignan, suite à sa décision de retrait,
- **Décide de différer** l'autorisation de retrait de l'adhésion au SICTIAM, demandée par la ville de DRAGUIGNAN.

Délibération N°03-2018 Demande d'agrément « organisme de formation » pour les élus (services informatiques et numériques).

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la demande d'agrément en tant qu'organisme de formation pour les élus,
- **Autorise** M. le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette modification ;

Délibération N°04-2018 ECO-CAMPUS : conventions pour l'utilisation du matériel avec l'IRFEDD et la CCI des Alpes de Haute Provence

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :



- **Approuve** la convention de prêt de matériel avec la CCIT Alpes-de-Haute-Provence,
- **Approuve** la convention de prêt de matériel avec l'IRFEDD,
- **Approuve** d'éventuelles conventions de prêt de matériel à venir avec d'autres partenaires intervenant dans le cadre de ces formations,
- **Autorise** M. le Président à signer ces deux conventions et leurs éventuels avenants, ainsi que toute autre convention de prêt de matériel pour d'autres formations réalisées à l'ECO-CAMPUS avec l'IRFEDD et la CCIT ;

Délibération N°05-2018 ECOCAMPUS : conventions de co-financement avec APAVE

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de co-financement avec APAVE,
- **Autorise** M. le Président à signer cette convention et ses éventuels avenants.

Délibération N°06-2018 ECO-CAMPUS – Approbation tarifs location du plateau technique

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** la grille tarifaire de location du plateau technique de l'Eco-Campus

Délibération N°07-2018 ECOCAMPUS : mise en place de formations d'apprentissage – convention avec le réseau Ducretet

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de formations d'apprentissage avec le réseau Ducretet
- **Autorise** M. le Président à signer cette convention et ses éventuels avenants.
- **Autorise** M. le Président à solliciter d'éventuelles subventions régionales afférentes à ces formations,

Délibération N°08-2018 ECOCAMPUS : convention de groupement de commande avec la CCI05 et la CCI04 formation IRCC (Titre professionnel d'installateur de réseaux câblés de communications)

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** cette convention de groupement de commande,
- **Autorise** M. le Président à signer cette convention et ses éventuels avenants.
- **Autorise** M. le Président à répondre à la consultation lancée par la Région Provence Alpes-Côte d'Azur pour la mise en place de ces formations.

Délibération N°09-2018 Convention cadre de formation avec le CNFPT

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la présente convention cadre avec le CNFPT,
- **Autorise** M. le Président à signer cette convention, ainsi que son renouvellement pour les années suivantes,
- **Dit** que les crédits seront inscrits aux budgets concernés.

Délibération N°10-2018 projet ALCOTRA – demande de subvention projet « interopérabilité » du PITEM CLIP

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la participation du SICTIAM à ce programme de Coordinamento e Comunicazione del PITEM CLIP - Coordination et communication du PITEM CLIP, qui sera présenté par Regione Liguria dans le cadre du Plan intégré *thématique* PITEM CLIP Cooperazione per L'Innovazione aPplicata – CLIP - Coopération pour L'Innovation aPpliquée, pour un montant de 147 000 €,
- **Autorise** M. le Président à solliciter cette participation et à déléguer la signature de tout document relatif à cette participation à Sophie HOUZET, Directrice Générale,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2019 et suivants.

Délibération N°11-2018 projet ALCOTRA – demande de subvention projet « coordination et communication » du PITEM CLIP

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la participation du SICTIAM à ce programme de Coordinamento e Comunicazione del PITEM CLIP - Coordination et communication du PITEM CLIP, qui sera présenté par Regione Liguria dans le cadre du Plan intégré *thématique* PITEM CLIP Cooperazione per L'Innovazione aPplicata – CLIP Coopération pour L'Innovation aPpliquée pour un montant de 10 500 €,
- **Autorise** M. le Président à solliciter cette participation et à déléguer la signature de tout document relatif à cette participation à Sophie HOUZET, Directrice Générale,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2019 et suivants.

Délibération N°12-2018 SDDAN – Convention ENEDIS Gorges du Cians

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** cette convention,
- **Autorise** la signature de cette convention.

Délibération N°13-2018 SDDAN – Prolongation adhésion AVICCA

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :



- **Approuve** la participation financière du SICTIAM à hauteur de 9 185 € non assujettis à la TVA et permettre ainsi à l'AVICCA de poursuivre sa mission du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.

Délibération N°14-2018 Etude des dossiers de demande de subvention dans le cadre du plan départemental de soutien à la réception de l'internet haut débit par des technologies alternatives et attribution

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le versement des subventions sollicitées aux différents demandeurs, selon les détails repris ci-dessus, les crédits correspondants étant inscrits au budget annexe 2018.

Délibération N°15-2018 Avenant à la convention d'études Réseau Ferré de France (RFF)

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant N°1 à la convention relative à la disposition de fibres optiques non activées de SNCF RESEAU au profit du SICTIAM pour le nœud de sortie de Peille,
- **Approuve** l'étude projet qui sera réalisée par SNCF RESEAU en vue de l'utilisation d'une infrastructure passive de télécommunication,
- **Autorise** Monsieur le Président à la signer et effectuer tous les actes de gestion en découlant.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2018 du SDDAN ;

Délibération N°16-2018 Clôture de la convention ACTU

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le renouvellement de la convention entre l'ACTU et le SICTIAM, pour l'année 2017, dont un exemplaire est joint en annexe,
- **Approuve** la clôture de la convention conclue entre le SICTIAM et l'ACTU au 31/12/2017.

Délibération N°17-2018 Cession de véhicules (2 véhicules 2017 – 7 véhicules 2018) – autorisation vente aux agents

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la cession des 9 véhicules,
- **Autorise** M. le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures d'exécution en découlant.

Délibération N°18-2018 Adhésion groupement de commande ULISS - SDIS (carburant)

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion au groupement de commande ULISS,
- **Autorise** M. le Président à signer la convention d'adhésion ainsi que ses avenants et tout document permettant sa mise en œuvre.

Délibération N°19-2018 Modification du tableau des effectifs

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la création, modification des postes énumérés en annexe et le renouvellement de 2 postes pour activités accessoires pour le SDDAN
- **Approuve** le tableau des effectifs correspondant joint en annexe.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la création de ces emplois sont inscrits au budget 2018

Délibération N°20-2018 Mise en place du Compte Epargne Temps

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** l'instauration du CET au SICTIAM, à compter du 01/01/2018,
- **Adopte** les modalités proposées,
- **Précise** qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles d'utilisation en congés, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

Délibération N°21-2018 Attribution d'une subvention au comité d'action sociale du SICTIAM

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe du versement d'une subvention de 1 000 € pour l'année 2018 au Comité d'Action Sociale Culturelle et Sportive du SICTIAM, sous réserve de la présentation d'un programme et d'un budget prévisionnels.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

FIN DE LA SÉANCE à 15H53